

faveur de la suprématie du Parlement? Ce dont l'honorable député se plaint réellement, ce n'est pas de la création du comité, mais bien du verdict que l'électorat a rendu en 1949 et dont le régime actuel est le résultat. Il l'a avoué plaintivement; j'en appelle à son propre témoignage qui figure à la page 1031 du hansard:

Si les représentants du parti conservateur et des autres groupes votaient tous ensemble, ils ne pourraient réunir que neuf voix contre les dix-sept voix des tenants du Gouvernement qui siègent au comité.

Cela peut paraître tragique aux yeux de l'honorable député mais telle est la situation. Et les choses en seraient de beaucoup aggravées si le Gouvernement devait présenter sa défense en détail à la Chambre au lieu d'exposer les faits à un comité désigné par la Chambre.

Le député est d'avis qu'il faut donner suite au rapport plutôt qu'établir de nouvelles commissions parlementaires. A ce propos, il a cité une lettre de son chef, dont voici un passage:

Vous avez dit que le rapport Currie serait soumis au comité des dépenses relatives à la Défense. L'un des motifs qui me poussent à écrire la présente lettre, est le désir que j'ai de signaler que cette manière de procéder n'est ni nécessaire, ni désirable.

Et plus loin:

Nous n'avons que faire d'une enquête sur le rapport d'une autre enquête. Ce qu'il nous faut, ce sont des actes, fondés sur le rapport que nous avons sous les yeux. Ce rapport formule des avis précis.

Pour une fois, l'opposition officielle ne veut pas que l'initiative soit laissée à un comité. C'est la première fois dans son histoire qu'elle prend cette attitude. Elle veut qu'on donne suite au rapport. C'est ce qu'on a fait. Le ministre a déjà exposé ce point. On a donné suite à la plupart des recommandations, dans la grande majorité des cas, avant même que ces recommandations soient formulées. Le député de Nanaïmo déplore que le ministère, —j'emploie ici ses propres termes,—“accueille avec ressentiment toute critique”. Il a dit, je cite la page 1032 du hansard:

Le ministère ne fait que suivre la pratique établie par le Gouvernement. Il accueille avec ressentiment toute critique qu'on lui adresse.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) semble être de cet avis. Je crois plutôt que ces membres de l'opposition voient d'un mauvais œil tout effort fait en vue de rétablir les faits à la suite d'accusations inconsidérées qu'ont lancées certains membres de l'opposition. Je crois également qu'ils voient d'un mauvais œil toute personne qui ose se défendre à la suite des accusations qu'ils ont jugé bon de porter.

Qu'il me soit permis de diriger mes remarques un moment vers le représentant de Winnipeg-Nord-Centre qui est présentement à son pupitre,—je me dois en toute justice de signaler qu'il est toujours assis à son siège sauf lorsqu'il se lève pour prendre la parole. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, lui qui au cours de toute cette affaire a toujours pris l'initiative quand il s'est agi de saisir la Chambre du mystérieux exemplaire non autorisé du rapport Currie, me semble avoir adopté l'attitude du jeune homme qui, jouant à pile ou face, espère fermement que la pièce retombera à la fois d'un côté et de l'autre. Comme en fait foi la page 1040 du hansard, il a déclaré:

Le rapport qu'a reçu mon chef n'était aucunement visé par une loi sur les secrets officiels. Il ne s'agissait pas d'un document officiel.

Il ajoute, comme on le voit à la page 1036:

Entre la rédaction du premier texte et celle du second des modifications ont été effectuées.

Plus haut, à la page 703 on voit qu'il a formulé des plaintes:

Depuis que j'ai posé ma question ce matin, j'ai eu l'occasion,—qui m'avait précédemment manqué,—de comparer certaines pages du rapport imprimé qui a été déposé ici ce matin aux pages correspondantes d'un autre exemplaire imprimé du rapport, en notre possession depuis quelques jours.

Ou bien c'est un rapport qui était la propriété du ministère de la Défense nationale, ou ce ne l'est pas. Comment peuvent-ils motiver leurs critiques des prétdentes modifications au rapport, s'il ne s'agit pas d'un rapport du Gouvernement? Comment peuvent-ils protester contre les conjectures, mettons, de ce côté-ci de la Chambre, quant à la manière dont ils se seraient procuré le texte? S'il s'agit bien d'une copie d'un rapport confidentiel qu'on devait soumettre au ministre, mais que celui-ci n'avait pas encore vue, nos critiques ne sont-elles pas justifiées?

J'espère que le comité, comme le prévoit la résolution, poursuivra son enquête. Même l'honorable député de Nanaïmo (M. Pearkes) a admis, au début de ses observations, que le comité avait produit l'an dernier des résultats utiles. Il peut faire beaucoup plus. Il ne peut donner d'excellents résultats qu'une fois constitué et en activité. Je souhaite qu'on procède ainsi le plus tôt possible et j'exprime l'espérance que les députés libéraux qui en feront partie rechercheront les faits et non pas les manchettes.

M. Donald M. Fleming (Eglinton): Monsieur l'Orateur, le dépôt du rapport Currie à la Chambre, le 15 décembre, a constitué un événement majeur dans l'histoire contemporaine de la politique canadienne; tout ce qu'on a dit depuis lors, lorsque la question passait